

PROGRAMME PACIFISTE DE LA P. E. F.

La P. E. F. désirent vivement voir s'établir dans le Sud-est européen un régime de paix durable et croyant que de cette façon se préparerait la voie pour la paix de l'Europe et du monde entier, adopte le programme suivant :

A) Considérant qu'on ne peut arriver à la paix que par la préparation pour la paix, s'oppose à toute politique qui encouragerait l'esprit militariste et impérialiste.

B) S'oppose à toute alliance, entente secrète ou traité qui aurait pour but de créer des obstacles à une union politique et économique plus étroite entre nos pays

C) Croit fermement que les moyens les plus sûrs pour arriver à une pareille union politique et économique entre ces pays sont les suivants :

1) L'union douanière et l'abolition des passeports.
2) L'adoption d'une politique qui aurait pour but l'unification, la multiplication et l'amélioration des transports et des communications pour faciliter les échanges et resserrer les liens entre nos pays.

3) L'organisation des ports maritimes de manière à servir les intérêts de tous ces pays.

4) Que tous les pays, grands ou petits, doivent avoir les mêmes devoirs à l'égard des minorités. La protection effective des minorités de manière à assurer à chaque individu son développement cultural, économique et social. D'autre part toute propagande officielle ou non, dans le but d'éveiller les sentiments nationalistes des minorités établies dans un autre pays doit être strictement évitée.

5) Education sincèrement pacifiste de manière à cultiver dans la nouvelle génération des sentiments de sympathie et de solidarité pour tous les peuples ; supprimer des livres d'enseignement tout ce qui pourrait développer le sentiment de haine ou de mépris.

D) Envisageant la S. D. N. comme une institution qui pourrait réellement assurer la paix universelle la P. E. F. exprime le désir de voir réaliser les principes suivants : 1) l'abolition des privilèges des grands Etats, 2) la codification des droits et des devoirs des minorités nationales, 3) la représentation plus complète des peuples par leurs délégations nationales. 4) l'arbitrage obligatoire ainsi que le désarmement général, qu'elle considère comme des moyens les plus sûrs pour arriver à la paix universelle.